



**PROCÈS-VERBAL DE LA 552^e RÉUNION
DU COMITÉ EXÉCUTIF
DU SYNDICAT DES PROFESSEURS ET DES PROFESSEURES DE L'UQTR
tenue le jeudi 7 décembre 2017 à 12 h au local 1012 Ringuet
(552-07-12-17)**

Présences :

M. Ismaïl Biskri, président
M. René Lesage, vice-président aux relations de travail
Mme Monique Cadrin, vice-présidente aux affaires syndicales
M. Christian Linard, vice-président aux affaires universitaires
Mme Diane Saint-Laurent, vice-présidente aux services à la collectivité
M. Sylvain Beaudry, trésorier
Mme Daphné Drouin, secrétaire

Absence :

Aucune

Alain Gamelin, conseiller aux affaires universitaires, assiste également à la rencontre.

Ismaïl Biskri préside la rencontre et Alain Gamelin agit à titre de secrétaire.

CX-552-07-12-17-00 **Projet d'ordre du jour**

- 1) Adoption de l'ordre du jour
- 2) Adoption des procès-verbaux des 550^e et 551^e réunions du comité exécutif
- 3) Suites à donner aux dossiers
- 4) Correspondance et information :
 1. Dépôt de l'agenda syndical
 2. Retenues à la source
- 5) Rapport des officiers et des délégations
- 6) Suivi des négociations pour le renouvellement de la convention
 1. Rapport du comité de négociation
 2. Étude des textes du projet de convention
- 7) Rapport annuel sur le fonds de défense professionnel
- 8) Projet de loi 151 sur les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur
- 9) Suite au conseil du 30-11-2017
- 10) Affaires nouvelles :
- 11) Date de la prochaine réunion : 11 janvier 2018
- 12) Levée de l'assemblée

CX-552-07-12-17-01 **Adoption de l'ordre du jour**

Sur motion dûment appuyée, il est résolu d'adopter l'ordre du jour.

CX-552-07-12-17-02 **Adoption des procès-verbaux des 550^e et 551^e réunions du comité exécutif**

Après avoir suggéré quelques modifications et corrections, sur motion dûment appuyée, il est résolu d'adopter les procès-verbaux des 550^e et 551^e réunions du comité exécutif, tenues le 16 et le 23 novembre 2017.

CX-552-07-12-17-03 **Suites à donner aux dossiers**

Le président fait la lecture des suites à donner aux réunions antérieures du comité exécutif

et du conseil syndical et rappelle les mandats confiés à chacun des officiers.

CX-552-07-12-17-04 Correspondance et information

1. Dépôt de la correspondance reçue et expédiée
La secrétaire remet la liste du courrier reçu et expédié depuis le 3 octobre dernier.
2. Dépôt de l'agenda syndical
Le président mentionne les principales activités inscrites à l'agenda syndical du mois de décembre 2017. Il rappelle toutefois que l'agenda syndical est continuellement mis à jour et qu'il est préférable de se référer à la version électronique.
3. Retenues à la source
Le trésorier signale qu'il n'y a pas eu de retenues à la source expédiées aux gouvernements depuis la dernière réunion du comité exécutif.

CX-552-07-12-17-05 Rapports des officiers et des délégations

Président

- Le président indique qu'il a assisté à une rencontre du vice-recteur à l'administration et aux finances (VRAF) avec l'Intersyndicale des personnels de l'UQTR (IPUQTR) portant sur le rapport financier de l'UQTR pour l'année 2016-2017. La présentation de M. Nadeau fut très brève et les participants ont profité de l'occasion pour aborder de nombreux sujets : politique de gestion des locaux, nouveau mode de financement des universités, nouvelle table des codes de Classification et regroupement des domaines d'enseignement et de recherche (CLARDER) pour 2018-2019, budget des cliniques, etc.
- Le président mentionne qu'il a également assisté à la rencontre du Forum des partenaires où il fut longuement question du projet de loi 151 sur les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur. Les universités ont l'obligation légale d'élaborer une politique en collaboration avec les employés. Il fut longuement question de la gestion des relations intimes entre les personnes.
- Le président précise qu'il a de nouveau rencontré le vice-recteur aux ressources humaines (VRRH) pour discuter de la plainte du Syndicat portant sur la présence du doyen des études au comité de négociation. Le président a signifié au VRRH qu'il n'acceptait pas le rapport et les recommandations de M. Quintal, de la firme Service, conseil, éthique et déviance. Le président a précisé au VRRH que, pour le Syndicat, il y a toujours un conflit d'intérêts.
- Le président a aussi participé à une vidéo-conférence regroupant les membres du comité de liaison intersyndical de l'Université du Québec (CLIUQ) sur différents dossiers. Le président croit qu'il faudrait absolument que le CLIUQ trouve, pour être plus efficace, un autre mode de fonctionnement.

Comité des relations de travail (CRT)

- Le VPRT résume le cheminement des principaux dossiers de relations de travail depuis la dernière réunion du comité exécutif.
- Il signale qu'un professeur a déposé une plainte au tribunal administratif du travail contre le Syndicat. Le professeur considère que le Syndicat ne l'a pas représenté adéquatement dans le cheminement de ses revendications. M^e Gabriel Hébert-Tétrault représentera le Syndicat au tribunal.
- Le VPRT indique que le comité des relations de travail a constaté, à quelques reprises, que la direction de l'UQTR n'acheminait pas toujours une copie des courriels qu'elle destinait aux professeurs. Le VPRT rappelle que le CRT a enregistré l'ordonnance de l'arbitre en Cour supérieure et à chaque fois que la direction néglige de mettre en copie conforme le Syndicat, il s'agit d'un outrage au tribunal.

- Le VPRT précise que le conflit entre deux professeurs d'un département débouchera probablement sur un diagnostic organisationnel des modes de fonctionnement du département.
- Le VPRT rappelle que le dossier d'un professeur, évalué à la suite de son deuxième contrat, semble dégénérer. L'assemblée départementale ne réussit pas à disposer de la recommandation du comité d'évaluation.

VPAU

- Le VPAU indique qu'il y a eu une rencontre du CAU le 22 novembre dernier, une réunion de la commission des études le 28 novembre 2017 et qu'il y aura une réunion du conseil d'administration le 11 novembre 2017.
- Les membres du CAU ont discuté de la gestion des cliniques universitaires, de la politique des services à la collectivité de l'UQTR qui date de 1982, des étudiants en situation de handicap (ESH) et de la loi sur les violences à caractère sexuel. Les membres du CAU souhaitent une révision de la politique sur les étudiants en situation de handicap (ESH).
- À la commission des études, les principaux points de discussion furent : le projet de gestion des locaux et la création d'un nouveau fonds départemental de soutien à l'optimisation de cours. La nouvelle politique de gestion des locaux est susceptible de créer un mécontentement chez les professeurs, car le projet attribue des pouvoirs à la direction du service de l'équipement quant au retrait de locaux, qu'elle juge sous-utilisés, à des professeurs, à des départements ou à des unités de recherche.
Pour ce qui est du Fonds départemental, le VPAU souligne que le document a été déposé à titre d'information et a fait l'objet d'aucune consultation à l'exception du comité de régie de l'UQTR.
- Le VPAU précise que le conseil d'administration du 11 décembre prochain sera saisi d'une nouvelle procédure sur la divulgation des actes répréhensibles qui a également été l'objet d'aucune consultation. Le recteur a autorisé la procédure qui a été présentée au comité de régie universitaire.

VPSC

- La VPSC indique que le comité des services à la collectivité s'est réuni le 5 décembre dernier. Les membres ont longuement discuté de l'insuccès des activités sociales offertes par le comité, à l'automne dernier. Les membres constatent que les activités se déroulant sur le campus aux heures d'ouverture de l'UQTR connaissent beaucoup plus de succès auprès des professeurs : le méchoui de la rentrée, le 5 à 7 pour les professeurs qui se démarquent, etc. Le comité poursuivra sa réflexion à la prochaine réunion.
- La VPSC mentionne également que les membres proposent que le prochain souper thématique offre un menu franco-québécois et se déroule, si possible, au restaurant le Lupin.
- La VPSC fait circuler le projet de contrat liant le Syndicat et les artistes qui doivent réaliser deux estampes originales remises aux professeurs lors de leur retraite.

Trésorier

- Le trésorier fait le rapport des discussions tenues lors de la rencontre du comité intersyndical sur les régimes de retraite et les assurances collectives (CIRRAC) du 1^{er} décembre dernier.
Le projet de restructuration du régime de retraite de l'Université du Québec (RRUQ) a récemment été adopté par l'Assemblée des gouverneurs de l'UQ. Le trésorier rappelle que les changements au régime de retraite débutent le 1^{er} janvier 2018.

Le trésorier précise qu'au 31 décembre 2016, le régime de retraite de l'Université du Québec (RRUQ) enregistrait un taux de capitalisation de 97,6 % et un rendement de 9 % au 17 novembre 2017.

- L'entente sur le régime de retraite implique l'abandon des poursuites judiciaires contre le siège social. La fin de ces poursuites impliquera également la fin des cotisations spéciales versées au CIRAC, dès l'an prochain.
- Le trésorier précise qu'il y a eu une longue discussion au comité intersyndical sur les régimes de retraite et les assurances collectives (CIRAC) sur un projet de modifications au régime d'assurances salaire émanant du sous-comité technique des assurances collectives. Le projet avait été préparé par le représentant de l'employeur. Les syndicats membres du CIRAC ont fait comprendre aux représentants du comité réseau des assurances collectives (CRAC) que les changements aux régimes des assurances collectives relèvent de la Table réseau de négociation et non d'un sous-comité technique.

Secrétaire

- La secrétaire indique que Mme Thiffault a informé le Syndicat que son congé de maladie était prolongé jusqu'à la fin du mois de janvier (28). Mme Duhil, qui remplace Mme Thiffault, a accepté de poursuivre la suppléance, mais il est possible que l'horaire soit quelque peu différent en janvier 2018. Les conditions de travail de Mme Duhil ont été fixées à 16 heures par semaine, au taux de 30 \$ de l'heure.

CX-552-07-12-17-06 Suivi des négociations pour le renouvellement de la convention

6.1 Rapport du comité de négociation

Le VPRT revient sur les échanges des délégués syndicaux au dépôt de l'article 11 sur l'évaluation des professeurs, et ce, dans le cadre des négociations pour le renouvellement de la convention collective.

Le VPRT considère que la procédure adoptée par le comité exécutif proposant de soumettre au conseil syndical les textes de la convention s'avère très lourde et difficilement réalisable dans le cadre des rencontres régulières du conseil. Le VPRT suggère d'envisager la tenue de rencontres spéciales du conseil afin de donner le temps aux délégués de discuter des articles.

Après discussion, les membres conviennent qu'il est peut-être trop tôt pour modifier la démarche de consultation établie par le comité exécutif et qui permet de consulter le conseil syndical.

Les échanges furent fructueux et ont permis de sensibiliser le comité de négociation à des problématiques particulières, soulevées par les délégués.

Toutefois, afin de laisser plus de temps aux délégués pour s'exprimer, il est convenu que les plénières seront animées par la présidente d'assemblée, en l'invitant à faire respecter les droits de parole et en s'assurant que tous puissent intervenir librement.

6.2 Étude des textes du projet de convention

Considérant l'heure tardive, il est convenu de tenir une réunion informelle du comité exécutif le 21 décembre prochain, à 9 h, afin de prendre connaissance des propositions de textes qui seront déposés au conseil syndical du 25 janvier 2018.

CX-552-07-12-17-07 Rapport annuel sur le fonds de défense professionnel

7.1 Résultats de l'année 2016-2017

Le trésorier présente le rapport 2016-2017 du fonds de défense professionnel des professeurs (FDP).

Le 6 octobre dernier, le comité d'étude sur le FDP (CEFDP) a rencontré les courtiers gestionnaires du fonds afin de faire le point sur la dernière année et pour connaître les perspectives pour la prochaine année. Le 13 novembre 2017, le comité s'est réuni à

nouveau afin de faire l'analyse des rapports des courtiers et pour formuler les recommandations au comité exécutif sur la règle de gestion et sur la règle d'utilisation du FDP.

Au 30 septembre 2017, le fonds s'élevait à plus de 4,8 M\$ et avait enregistré un rendement de 6,34 % pour la dernière année.

Résultats du fonds de défense professionnel au 30 septembre 2017

	RBC	FBN	VMD	Total
Valeur au marché le 01-10-2016	1 694 056 \$	1 615 367 \$	1 245 190 \$	4 554 613 \$
Valeur au marché le 30-09-2017	1 853 535 \$	1 716 872 \$	1 399 486 \$	4 969 893 \$
Gains	159 479 \$	101 505 \$	154 296 \$	415 280 \$
Dépôt durant l'année	45 000 \$	45 000 \$	45 000 \$	135 000 \$
Résultats moins dépôt	1 808 535 \$	1 671 872 \$	1 354 486 \$	4 834 893 \$
Rendements nets	6,76 %	3,50 %	8,78 %	6,34 %
Rendements annoncés par les courtiers	6,85 %	3,49 %	9,16 %	6,50 %
Frais de gestion	16 657 \$	17 017 \$	5 857 \$	39 531 \$
% sur la valeur du FDP au 30-09-2017	0,98 %	0,99 %	0,47 %	0,80 %

Source : *Rapports des courtiers*

Après avoir répondu aux questions des officiers, considérant les rendements affichés par chacun des courtiers, le trésorier recommande de répartir les sommes disponibles en 2017-2018 également entre les firmes RBC et Fiducie Desjardins.

7.2 Amendements aux règles de gestion et d'utilisation du FDP

Le trésorier signale que le comité d'étude propose un amendement mineur à la règle 3, sur la gestion du fonds.

Il faudrait modifier l'article 3.b. de la façon suivante :

Libellé actuel	Libellé proposé
Investir jusqu'à un maximum de 20 % du FDP en billets à capital protégé.	Investir jusqu'à un maximum de 20 % du FDP en billets structurés à capital protégé jusqu'à une réduction maximale de -25 % et plus.

Il s'agit de préciser le niveau de risque du capital dans les billets structurés.

Après discussion, les membres adoptent la résolution suivante :

(2017CX-552-07-12-R176)

- CONSIDÉRANT la règle 3 sur la gestion du FDP;
 CONSIDÉRANT la recommandation du comité d'étude sur le FDP;
 CONSIDÉRANT l'avis favorable des membres du comité exécutif;

Sur proposition du trésorier, appuyé par la VPSC, il est résolu de recommander au conseil syndical d'adopter l'amendement proposé à la règle 3, sur la gestion du fonds de défense professionnelle tel que spécifié dans le document annexé à la présente résolution.

CX-552-07-12-17-08 **Projet de loi 151 sur les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur**

Le président attire l'attention des membres sur le projet de loi 151 sur les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur. Le président précise qu'un volet du projet de loi porte sur les relations intimes entre les personnes incluant les professeurs et les étudiants. Chacune des institutions universitaires doit baliser ce volet.

Certaines associations étudiantes universitaires ont déjà préconisées l'interdiction de ce type de relations.

Le président précise que le conseil syndical du Syndicat des professeurs de l'Université de Montréal a déjà voté une résolution intéressante fixant les grandes balises des relations intimes entre les professeurs et entre les professeurs et les étudiants. Le président croit qu'il serait intéressant que le Syndicat des professeurs et des professeures de l'UQTR (SPPUQTR) fasse de même et invite les délégués syndicaux à adopter une résolution semblable.

Après discussion, les membres adoptent la résolution suivante :

(2017CX-552-07-12-R177)

CONSIDÉRANT les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur;

CONSIDÉRANT le volet du projet de loi portant sur les relations intimes entre les personnes;

CONSIDÉRANT la volonté du comité exécutif de faire connaître les balises générales devant encadrer les relations intimes entre les professeurs et les étudiants;

CONSIDÉRANT l'avis favorable des membres du comité des affaires universitaires;

CONSIDÉRANT l'avis favorable des membres du comité exécutif;

Sur proposition de la VPSC, appuyé par la Secrétaire, il est résolu de recommander au conseil syndical d'adopter la règle balisant les relations intimes entre les professeurs et les étudiants telle que définie dans le document annexé à la présente résolution.

CX-552-07-12-17-09 Suite au conseil du 30-11-201

Aucun commentaire n'est formulé à ce point de l'ordre du jour.

CX-552-07-12-17-10 Affaires nouvelles

Aucune affaire nouvelle n'est traitée à ce point de l'ordre du jour

CX-552-07-12-17-11 Date de la prochaine réunion

Les officiers conviennent de tenir une rencontre spéciale du comité exécutif le 21 décembre 2017 et la rencontre régulière aura lieu le 11 janvier 2018.

CX-552-07-12-17-12 Levée de l'assemblée

La réunion est levée à 15 h 20.

Ismaïl Biskri
Président

Alain Gamelin
Secrétaire de la rencontre